Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260416-DCM202604030-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de M Jean-François PAUL et Mme Estelle CZYRWIK ayant donné pouvoir à Mme Solène HELIES et Mme Enora JEGOU
Le quorum a été atteint avec 17 présents.
Mme Lysiane CLOITRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n° 2026-04-030 APPROBATION REGLEMENT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Dossier présenté par : Le Maire

Mme le maire rappelle que lors du précédent mandat, un règlement intérieur de la commande publique a fixé les règles de passation des contrats et signature des devis. Depuis l'installation du nouveau conseil et la première décision de délégation du conseil au maire, il convient donc de mettre en place le règlement et de renforcer le rôle de cette commission d'achat.

DECISION :

Entendu les explications de Mme le Maire,

Vu les directives européennes portant coordination des procédures de passation des marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Le Conseil Municipal :

- adopte le règlement intérieur de la commande publique annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260416-DCM202604030-DE

- Met en place la délégation du conseil au Maire dans ce domaine conformément au règlement adopté,
- Autorise Madame le Maire à signer ledit règlement intérieur.
- Précise que toute modification apportée au règlement intérieur devra recevoir l'approbation de l'assemblée délibérante, à l'exception des évolutions réglementaires du Code des Marchés Publics qui pourront être intégrées par simple décision du Maire pour permettre une mise à jour constante dudit règlement.

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Odile PAGE